



CIRCULAIRE INTERNE DU SYNDICAT

SU/CIRC/06(Rev.4)
Mai 2020

REPRESENTATION DU SYNDICAT DANS LES DIFFERENTS SERVICES AU SIEGE ET DANS LES BUREAUX HORS SIEGE

Introduction

Objectif : Cette circulaire a pour objectif d'assurer la cohérence des pratiques suivies par le Syndicat du personnel dans les différents services au siège et dans les bureaux extérieurs, en conformité avec les statuts du Syndicat du personnel, en améliorant la transparence et la coordination. La présente circulaire remplace la circulaire précédente SU/CIRC/06(Rev. 3) de janvier 2020. Elle ne s'applique pas au Comité du Syndicat du personnel du Centre international de formation de Turin, qui a ses propres règles quant à l'organisation des élections et des réunions régionales.

SIEGE

Circonscriptions électorales pour les délégués de services

Le Siège est constitué de 37 circonscriptions électorales (Annexe I) qui tiennent compte des résultats de la réforme de la structure du Bureau initiée par le Directeur général en 2013.

Structure et élection de la représentation du Syndicat dans les services au siège

Chaque circonscription doit être représentée par au moins un délégué de service. Ceux-ci seront élus pour un mandat de deux ans par des élections générales couvrant toutes les circonscriptions en même temps. Les élections pour les délégués de service devraient avoir lieu tous les deux ans et seront menées en conformité avec les dispositions pertinentes de l'annexe III des Statuts du Syndicat du personnel.

Pour les grandes unités, plus d'un délégué de service peut se présenter aux élections.

BUREAUX HORS SIÈGE

Circonscriptions locales

La structure sur le terrain est composée de 39 circonscriptions locales (Annexe II). Les personnes qui travaillent dans le cadre de projets temporaires ou de coopération technique seront représentées par le Comité du lieu d'affectation dont ils relèvent normalement selon la structure du bureau sur le terrain. Dans tous les cas, il y aura une circonscription locale du Syndicat du personnel lorsque le bureau est composé de cinq membres du personnel au moins. Si des bureaux sont composés de moins de cinq membres du personnel, des groupements seront envisagés afin de former une circonscription. En outre, chaque circonscription doit être approuvée par le Comité du Syndicat du personnel au siège.

Comités locaux

Chaque circonscription locale doit être représentée par un comité local composé de 3 (minimum), 5, ou 7 (maximum) personnes, comprenant dans tous les cas au minimum un(e) président(e), un(e) trésorier(e) et un(e) secrétaire en fonction de la taille de la circonscription. Chaque comité local devrait autant que possible représenter la diversité du personnel en termes de genre, d'orientation sexuelle, de type de contrat et de catégories de personnel.

Désignation des Comité locaux et des représentants du Syndicat

Des élections locales auront lieu pour la désignation des comités locaux dans chaque région sur une base régulière et synchronisée conformément aux dispositions de l'Annexe III des Statuts du Syndicat du personnel. Les élections pour chaque région auront lieu tous les deux ans, lors de l'année de la réunion régionale dans la région en question. Les années des élections générales pour tous les comités locaux sont en général décidées lors de la Réunion mondiale de tous les représentants du Syndicat de l'OIT qui a lieu tous les cinq ans (voir Annexe IV). Les représentants locaux seront élus pour un mandat de deux ans. Normalement, les élections pour les comités locaux ont lieu du 1^{er} au 31 mars de l'année de l'élection décidée pour chaque région.

Organisation et déroulement des élections des comités locaux

L'organisation et le déroulement des élections figurent dans la circulaire interne n°2 du Syndicat (SU/CIRC/2(Rev.1) de mai 2020).

Comités régionaux

La structure du Syndicat du personnel sur le terrain sera composée de quatre Comités régionaux représentant l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et les Etats arabes et enfin les Amériques. Chaque Comité régional doit se réunir tous les deux ans, comme le prévoit l'article 25 des Statuts du Syndicat du personnel.

Chaque Comité local doit désigner un représentant qui participera au Comité régional correspondant.

La participation aux réunions des Comités régionaux (réunions régionales) ou d'autres réunions organisées par le Comité du Syndicat du personnel est subordonnée à la fourniture, sur une base régulière, de comptes complets à savoir, la liste des membres, la situation financière, les revenus et les dépenses, ainsi qu'une description des activités et les résultats obtenus. La liste détaillée des informations à fournir se trouve en Annexe III.

Circonscriptions au siège

1. PARDEV (DCSU – DPRU – ESPU)
2. DCOMM (ADVOCACY – MEDIA – WEB – PUBL)
3. INTSERV 1 (FACILITIES – SECURITY)
4. INTSERV 2 (DISTR – IMPR – REPRO – PRODOC – CORRECTION – DTP)
5. INFOTEC 1 (IMS)
6. INFOTEC 2 (TMS)
7. INFOTEC 3 (AMS)
8. INFOTEC 4 (INFOTEC – PGMS and PMO – ISAS and ISO)
9. INFOTEC 5 (RAMS)
10. PROGRAM
11. TREASURY and FINANCE CONTROL (FINANCE – PROCUREMENT – RISK MANAGEMENT → BUDFIN, BUD/CT, BUD/REG, PAIE/CLAIMS, PAIE/CPU – TREASURY, COMPT, TRES/OPS)
12. SECTOR
13. WORKQUALITY 1 (INWORK)
14. WORKQUALITY 2 (Including GED-ILOAIDS-MIGRANT)
15. EMPLOYMENT (including EMPLAB – EMPINVEST – DEVINVEST – CEPOL – SME – SKILLS - YEP)
16. JUR
17. TRIB
18. MULTILATERALS
19. ISSA
20. ACTRAV
21. ACTEMP
22. SYNDICAT
23. EVAL and IAO
24. NORMES (including APPL – LIBSYND)
25. ENTERPRISES (including COOP – GREEN – MULTI – SFU)
26. GOVERNANCE 1 (including DIALOGUE – LABOURLAW – LABADMIN/OSH)
27. GOVERNANCE 2 (BETTER WORK)
28. GOVERNANCE 3 (FUNDAMENTALS)
29. STATISTICS
30. SOCPRO
31. CABINET (DDG/MR – DDG/P – DDG/FOP)
32. RESEARCH (including REVUE)
33. HRD 1 (HR/POL → SHIF – PENSION – COMPENSATION)
34. HRD 2 (HR/TALENT → CAPABILITY – RESOURCING – ORGANIZATIONAL DESIGN)
35. HRD 3 (HR/OPS)
36. HRD 4 (HR/MSU – MEDIATOR – JAAB – STAFF WELFARE – MEDSERV)
37. RELMEETINGS (RELOFF - OFFDOC)

(* Acronymes et définitions en anglais seulement ; pour plus d'informations, prière de consulter la circulaire dans sa version anglaise)

Circonscriptions dans les bureaux extérieurs**AFRIQUE**

Abidjan
Abuja
Addis Abeba
Alger
Antananarivo
Dakar
Dar es Salaam
Harare
Kinshasa
Le Caire
Lusaka
Pretoria
Yaoundé

LES AMERIQUES

Brasilia
Buenos Aires
Lieux d'affectation aux Etats-Unis (New York, Washington)
Lima
México
Montevideo
Port-d'Espagne
San José
Santiago

ASIE ET PACIFIQUE

Bangkok
Colombo
Dhaka
Hanoï
Islamabad
Jakarta
Kaboul
Katmandou
Manille
New Delhi
Pékin
Phnom Penh
Suva
Tokyo
Yangon

EUROPE ET ETATS ARABES

Ankara

Beyrouth

Budapest

Lieux d'affectation de l'Union européenne (Berlin, Bruxelles, Lisbonne, Madrid, Rome, Paris)

Moscou

CIF – TURIN

Turin

**Proposition de canevas pour la présentation
des bureaux aux réunions régionales**

Proposed guidelines for local office presentations at regional meetings
*Propuesta de directrices para la presentación de las oficinas locales en las reuniones
regionales*

- 1. Présentation du Bureau**
Presentation of the Office
Presentación de la Oficina
- 2. Sommaire sur les principales activités au cours de la période couverte**
Summary of the main activities during the period
Resumen de las principales actividades durante el periodo cubierto
- 3. Situation financière 20XX-20XX**
Financial statement 20XX-20XX
Situación financiera 20XX-20XX
- 4. Relations entre le syndicat et le Management**
Relations between the Union and the Management
Relaciones entre el Sindicato y los directivos
- 5. Sécurité : / Security: / Seguridad:**
 - a. Du pays d'affection**
Duty station
En el lugar de destino
 - b. Des pays couverts**
Countries covered
En los países cubiertos
 - c. Des locaux abritant le(s) bureau(x)**
Premises
En las oficinas
 - d. Des domiciles du personnel international et national**
The homes of international and national staff
En las viviendas de los funcionarios internacionales y nacionales

e. Des déplacements*Travels**Durante los viajes***6. Santé et hygiène / Health and hygiene: / Salud e higiene****a. Hygiène des locaux***Hygiene of premises**Higiene de los locales***b. Offres sanitaires***Health facilities**Establecimientos de salud***c. Visites médicales périodiques***Periodic medical visits**Visitas médicas periódicas***d. CAPS (prestations et délais de remboursement)***SHIF (benefits and repayment)**CAPS (prestaciones y reembolsos)***7. Recrutement et sélection***Recruitment and selection**Reclutamiento y selección***8. Mobilité des fonctionnaires internationaux et nationaux***International and national staff mobility**Movilidad de los funcionarios internacionales y nacionales***9. Classification et promotions***Classification and promotions**Clasificación y promociones***10. Gestion du Fonds de développement***Development funds management**Gestión del fondo de desarrollo***11. Personnel de la coopération technique***Technical cooperation staff**Personal de la cooperación técnica***a. Contrats***Contracts**Contratos*

b. Problèmes d'applications des règles du BIT qui leur sont favorables (durée hebdomadaire de travail, heures supplémentaires, congés, ...)

Lack of application of ILO rules in their favour (working week, overtime, leave, ...)

Falta de aplicación de las reglas de la OIT en su favor (tiempo de trabajo, horas suplementarias, vacaciones, ...)

c. Précarité de leurs emplois

Precariousness of their jobs

Precariedad de sus empleos

12. Enquêtes sur les salaires

Salary Surveys

Encuesta sobre los salarios

13. Coopération avec les autres associations de personnel du SNU (FAPNU, CCISUA, ...)

Cooperation with the other UN staff associations (FUNSA, CCISUA, ...)

Cooperación con las otras asociaciones del personal de las Naciones Unidas (FAPNU, CCISUA, ...)

14. Autres préoccupations particulières du Bureau

Other specific concerns of the Office

Otras preocupaciones específicas de la Oficina

Circulaire n° 6 du Syndicat du personnel du BIT et ses implications :
Calendrier des réunions régionales et des élections

2016 : Afrique et Amériques/Caraïbes

2017 : Asie et Europe/Moyen-Orient

2018 : Afrique et Amériques/Caraïbes

2019 : Asie et Europe/Moyen-Orient

2020 : Réunion mondiale pour célébrer les 100 ans du Syndicat du personnel de l'OIT (des élections en Afrique et dans les Amériques/Caraïbes ont lieu et des mini-sessions régionales sont organisées pendant la Réunion mondiale)

2021 : Asie et Europe/Moyen-Orient

2022 : Afrique et Amériques/Caraïbes

2023 : Asie et Europe/Moyen-Orient

2024 : Afrique et Amériques/Caraïbes

2025 : Réunion mondiale (les élections ont lieu en Asie et en Europe/Moyen-Orient et des mini-sessions régionales sont organisées pendant la Réunion mondiale)

Dates proposées pour l'élection des représentants du personnel dans les régions : du 1er au 31 mars de chaque année